

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3633

29 novembre 2014

SOMMAIRE

6F S.à r.l.	174350	Cerberus Lux GP S.à r.l.	174344
ABF Preston Park S.à r.l.	174340	ChezSoi S.à r.l.	174342
ACMBernstein SICAV	174340	Ciminter S.A.	174341
Adergo S.A.	174339	Circle 1 Luxembourg Holdings SCA	174343
Adventor Invest S.A.	174340	COF III Holdings (Lux) S.à r.l.	174344
Ajuno Ltd	174339	Collage Luxco S.à r.l.	174342
Alu-Co 2 S.à r.l.	174340	Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF	174344
Amaris SCI	174341	DDBABY S.à r.l.	174343
Anabase S.A. SPF	174341	Dentsply International Inc. Luxembourg Branch	174345
Anphiko Asset Management S.A.	174339	DH E Alpha S.à r.l.	174346
Astringo S.à r.l.	174347	DH E S.à r.l.	174346
Astringo S.à r.l.	174347	D'Schoul S.à r.l.	174348
Atento S.A.	174362	Dundead (International) 2 S.à r.l.	174347
Atos Medical S.à.r.l.	174338	Europrop Luxembourg II Sàrl	174346
Aulien Partners S.à r.l.	174339	Evergreen Holding S.à r.l.	174347
AuRico Gold Luxembourg S.à r.l.	174339	Immobilière Hock S.à r.l.	174338
Blue Water Holding S.A.	174384	Inada S.à r.l.	174338
Brussels Airport Investments S.à r.l.	174384	JHG International (Luxembourg) S.à r.l.	174338
Cab Z	174360	Juggling Paradigms	174338
Canadian Invest S.A.	174342	Leontos Logistics Holdco S.à r.l.	174382
Capa S.A. SPF	174345	Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.	174379
Cardinal Investment S.à r.l.	174344	MR Promotions Sàrl	174356
Carlemany Partners S.A.	174345	Potassium Investment S.à r.l.	174382
Carlesian & Matandrea S.A.	174345	Waitasp S.A.	174361
Carp Investment S.A.	174343	World Helicopters S.à r.l.	174357
Carrières S.à r.l.	174346		
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	174343		

Immobilière Hock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 103.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172035/10.

(140196323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Inada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.
R.C.S. Luxembourg B 148.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le mercredi 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172052/10.

(140196326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

JHG International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.517.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.853.

Les comptes annuels pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172076/11.

(140197214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Les statuts coordonnés au 9 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014172567/11.

(140197636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Juggling Paradigms, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.701.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014172070/12.

(140197169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Ajuno Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 183.148.

Par la présente je vous informe de ma démission de mes fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société AJUNO LTD, RCS Luxembourg B 183.148, siège social 20 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet immédiat. Luxembourg, le 6 novembre 2014. Michel Bourkel.

Référence de publication: 2014172585/10.

(140197669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

AuRico Gold Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 36.000.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 163.199.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172569/10.

(140198189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Aulien Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.235.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil de Gérance du 1^{er} Octobre 2014

Résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, le 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, vers le 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre 2014.

Référence de publication: 2014172613/11.

(140197713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Anphiko Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.179.

Extrait des résolutions prises le 1^{er} octobre 2014 par l'associé unique:

L'assemblée nomme Monsieur NEUBERG Didier, résidant au 37, rue de la Cité, B-6800 Libramont, au poste d'administrateur pour une période de six ans prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172594/11.

(140198221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Adergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.868.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014172575/12.

(140198153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 500.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.332.

Les comptes annuels au 15 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172571/10.

(140198241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Alu-Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 50A, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 144.451.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69578 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172590/10.

(140197417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Adventor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

Pour: ADVENTOR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014172576/14.

(140198171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 octobre 2014 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015:

- M. Yves Prussen
- M. Silvio Cruz
- M. Louis Mangan
- M. Bertrand Reimmel

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour ACMBernstein SICAV

Référence de publication: 2014172574/20.

(140197498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Anabase S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.820.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 octobre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ANABASE S.A. SPF; Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

Pour: ANABASE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014172593/17.

(140197922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Ciminter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.136.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Monsieur Koen LOZIE né le 24 juin 1965 à Deinze et demeurant 61 Grand Rue L-8510 Redange-sur-Attert.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014172728/18.

(140198126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Amaris SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg E 880.

—
L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement, le tout à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.”

Mondorf, le 04 novembre 2014.

Mme Sandra Giacometti.

Référence de publication: 2014172591/19.

(140197780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

ChezSoi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4436 Belvaux, 40, rue Dicks-Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 183.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172686/10.

(140198204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Collage Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 185.822.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Collage Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2014172693/17.

(140197682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Canadian Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2014

1- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit pour une durée de six années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit pour une durée de six années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

3- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal TRAUSCH, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy, a été reconduit pour une durée de six années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

4- La société à responsabilité limitée CG COM S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014172705/27.

(140197626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172688/10.

(140197505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

DDBABY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.618.

Décision de l'associée unique

L'associée unique décide de transférer avec effet au 1^{er} novembre 2014, le siège social de la société à l'adresse suivante:
«L-1470 Luxembourg, 70 route d'Esch».

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Li DING

Associée

Référence de publication: 2014172768/13.

(140198078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 297 du 3 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014172717/15.

(140198183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Carp Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.175.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2014

L'assemblée générale a accepté la démission du commissaire aux comptes avec effet à ce jour attribué à la «Fiduciaire Générale de Marnach S.A.».

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes la société «AUDIEX S.A.», ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, rue du Laboratoire, 9, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

Frank NABUURS / Petrus van ELFEREN / Antonius JANS

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014172714/16.

(140198020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Cardinal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.619.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172678/9.

(140197631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014172684/11.

(140197688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

COF III Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.505.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, États-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Shari Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, États-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 17 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172735/15.

(140197878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.034.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance du fonds tenu en date du 29 octobre 2014 que Messieurs

- Christophe Laguerre, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique), résidant au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen; et,
- Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

ont été nommé gérants externes du fonds, membres du conseil de gérance avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014172700/19.

(140195969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Carlemany Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172711/9.

(140197914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Capa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 191.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172706/10.

(140197566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Dentsply International Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.225.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, représentant permanent de la succursale, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dentsply International Inc. Luxembourg Branch**Un mandataire*

Référence de publication: 2014172754/13.

(140197526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Carlesian & Matandrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.356.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 novembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 6 novembre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

*Pour CARLESIAN & MATANDREA S.A.**Société anonyme*

Référence de publication: 2014172712/22.

(140197612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Europrop Luxembourg II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 32.155.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172792/9.

(140198142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 131.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Carrières S.à r.l.

Référence de publication: 2014172715/11.

(140198273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

DH E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.695.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 31 octobre 2014

Il résulte des résolutions écrites du 31 octobre 2014 que:

- Monsieur Fabian Sires, employé privé, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014172771/16.

(140197899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

DH E Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.215.949,16.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.790.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 31 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2014 que:

- les associés ont accepté la démission de Monsieur Gérard Becquer de son mandat de gérant de classe A avec effet au 31 octobre 2014;

- Monsieur Fabian Sires, employé privé, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour la Société

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014172770/18.

(140197897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Astringo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.
R.C.S. Luxembourg B 146.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172562/9.

(140198298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Astringo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2225 Luxembourg, 23, rue General Major Lunsford Oliver.
R.C.S. Luxembourg B 146.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172563/9.

(140198304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Dundeal (International) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.059.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de M. George Valentini, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante: Suite 301, 30 Adelaide Street East, Toronto, Canada M5C 3H1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014172761/13.

(140197370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Evergreen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.036,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 191.546.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2014

L'Associé Unique décide de confirmer les pouvoirs de signature des gérants de la Société avec effet à la date de constitution, à savoir le 03 octobre 2014, comme suit:

- M. Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature A;

- Mme. Mary Ann SIGLER, née à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, Californie 90740, Etats-Unis, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B;

- Mme. Eva Monica Kalawski, née à Worcester, Massachusetts, Etats-Unis, le 23 mai 1955, résidant au 939, 20th Street, #4, USA - 90403 Santa Monica, California, Etats-Unis, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le conseil de gérance de la société se compose donc comme suit:

(i) Mr. Pierre METZLER, gérant depuis le 03 octobre 2014, ayant un pouvoir de signature A;

(ii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant depuis le 03 octobre 2014, ayant un pouvoir de signature B; et

(iii) Mme Mary Ann SIGLER, gérant depuis le 03 octobre 2014, ayant un pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172794/23.

(140198336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

D'Schoul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 191.453.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Mauro FALONE, ingénieur, né à Tossicia (Italie) le 19 janvier 1954, demeurant à F-54880 Thil, 10bis, rue du Petit Bois.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'aide aux devoirs et le soutien scolaire.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "D'SCHOUL s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Mauro FALONE, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Mauro FALONE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4260 Esch-sur-Alzette, 37, rue du Nord.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FALONE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170346/131.

(140194662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

6F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 191.517.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre;

Par-devant Maître Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) Monsieur Pasquale FUINO, né à Amnéville (France), le 5 mars 1964, demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

2) Madame Sandrine FEBRY épouse FUINO, née à Metz, (France), le 23 novembre 1967 demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

3) Madame Emilie FUINO, née à Metz, (France), le 28 février 1996, demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Ici représentée par Monsieur Pasquale FUINO en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 15 septembre 2014 laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

4) Madame Camille FUINO, née à Metz, (France), le 29 juillet 1997, demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

5) Madame Pauline FUINO, née à Metz, (France), le 19 janvier 1999, demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

6) Monsieur Alexandre FUINO, né à Metz, (France), le 13 janvier 2003, demeurant au 97, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

Ici représentés par leurs parents Monsieur Pasquale FUINO et Madame Sandrine FEBRY agissant en leur qualité d'administrateurs légaux purs et simples de leurs enfant mineurs Camille, Pauline et Alexandre FUINO suivant Ordonnance Numéro 299/14 de Madame le Juge des Tutelles prise sous le Numéro 379/14 le 14 octobre 2014 qui a autorisé les parents à faire un apport en numéraire d'un montant de 1.406,25 EURO pour chacun d'eux, pour recevoir par chacun d'eux en contrepartie la nue-propriété de 3.125 parts sociales de la société à responsabilité «6F Sàrl» à constituer. Ladite ordonnance après avoir été signée «ne-varietur» par les comparants restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, présentes ou représentées comme établi ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "6F S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société a également pour objet toute activité relative à l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant. La société pourra emprunter et constituer toutes garanties hypothécaires ou non à l'appui de cet emprunt et notamment se porter caution personnelle ou hypothécaire au profit de tiers ou de ses associés.

3.5. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (12 501 EUR), représenté par douze mille cinq cent une (12 501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale. En cas de démembrement usufruit/nue-propriété, les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit à l'information, d'être convoqué et d'assister aux assemblées générales,
- droit de convoquer les assemblées générales sous réserve de représenter plus de la moitié du capital social,
- droit d'établir la liste des gérants susceptibles d'être nommés,
- droit de donner l'agrément aux cessions de parts sociales inter vivos ou par suite d'un décès à des tiers,
- droit de consulter le registre des associés,
- droits de vote aux assemblées générales à l'exception de celles ayant pour objet de modifier les statuts,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société, ainsi que le droit de vote aux assemblées générales ayant pour objet de modifier les statuts. Le(s) nu-propriétaire(s) ont le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales de la Société n'ayant pas pour objet de modifier les statuts, et ont le même droit d'information que le (les) usufruitier(s). Le(s) nu-propriétaire(s) ont le droit de consulter le registre des associés.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés à partir d'une liste établie par lesdits associés, à l'exception de la nomination du premier gérant, résolution qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature de chaque gérant ou par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B ou encore par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles

avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Dans le cas où des parts sociales sont démembrees en nue-propiété et usufruit, en l'absence de dispositions conventionnelles, le détenteur de la nue-propiété pourra voter pour toute résolution modifiant les Statuts tandis que le détenteur de l'usufruit pourra voter pour toute résolution ne modifiant pas les Statuts.

En présence de dispositions conventionnelles, ces dernières uniquement devront être appliquées.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Disposition particulière: Réversion d'usufruit

1) Monsieur Pasquale Fuino stipule la réversion de l'usufruit qu'il détient sur six mille deux cent cinquante parts sociales, à compter de son décès, au profit de Madame Sandrine Fuino, son conjoint, s'il lui survit en qualité de conjoint survivant, jusqu'à son propre décès, sans réduction au décès du prémourant, et ce aux mêmes modalités que ci-dessus. Le conjoint accepte cette stipulation. Il est ici précisé qu'en cas de divorce entre Monsieur Fuino et le bénéficiaire de la réversion d'usufruit, cette dernière sera alors caduque de plein droit sans formalité.

2) Madame Sandrine Fuino stipule la réversion de l'usufruit qu'elle détient sur six mille deux cent cinquante parts sociales, à compter de son décès, au profit de Monsieur Pasquale Fuino, son conjoint s'il lui survit en qualité de conjoint survivant, jusqu'à son propre décès, sans réduction au décès du prémourant, et ce aux mêmes modalités que ci-dessus. Le conjoint accepte cette stipulation. Il est ici précisé qu'en cas de divorce entre Madame Fuino et le bénéficiaire de la réversion d'usufruit, cette dernière sera alors caduque de plein droit sans formalité.

Souscription et Libération

Monsieur Pasquale Fuino, prénommé, déclare:

(i) souscrire à une (1) part sociale en pleine propriété et six mille deux cent cinquante (6 250) parts sociales en usufruit; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de trois mille cent vingt-six Euros (3 126 EUR).
Madame Sandrine Febry épouse Fuino, prénommée, déclare:

(i) souscrire à six mille deux cent cinquante (6 250) parts sociales en usufruit; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de trois mille sept cent cinquante Euros (3 750 EUR).

Madame Emilie Fuino, prénommée, déclare:

(i) souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3 125) parts sociales en nue-proprieté; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de mille quatre cent six Euros et vingt-cinq cents (1 406,25 EUR).

Madame Camille Fuino, prénommée, déclare:

(i) souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3 125) parts sociales en nue-proprieté; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de mille quatre cent six Euros et vingt-cinq cents (1 406,25 EUR).

Madame Pauline Fuino, prénommée, déclare:

(i) souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3 125) parts sociales en nue-proprieté; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de mille quatre cent six Euros et vingt-cinq cents (1 406,25 EUR).

Monsieur Alexandre Fuino, prénommé, déclare:

(i) souscrire à trois mille cent vingt-cinq (3 125) parts sociales en nue-proprieté; et

(ii) les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant de mille quatre cent six Euros et vingt-cinq cents (1 406,25 EUR).

Le montant de douze mille cinq cent un Euros (12 501 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à TROIS MILLE Euros (3.000.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Pasquale Fuino, prénommé,

2. Le siège social de la Société est établi à «PwC Luxembourg», Crystal Park, 1 rue Isaac Newton L-2242 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

FAIT ET PASSÉ à Bettembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Fuino, Febry, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 27 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14450. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172514/340.

(140196300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

MR Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.703.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 06/11/2014.

Pour MR PROMOTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014173104/12.

(140197983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of World Helicopters S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.127 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on November 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 443 on March 1, 2006. The articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 24, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) International Helicopters S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.881 (International Helicopters),

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2) KKR Aviation Investor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.815 (KKR AI),

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

which powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. International Helicopters and KKR AI are the shareholders of the Company (the Shareholders) and hold all of the one billion four hundred and twenty-three million seven hundred and ninety-three thousand (1,423,793,000) class A shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up and representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of fourteen million two hundred and twenty-five thousand four hundred and thirty euro (EUR 14,225,430) in order to bring the said share capital from its current amount of fourteen million two hundred and thirty-seven thousand nine hundred and thirty euro (EUR 14,237,930), represented by one billion four hundred and twenty-three million seven hundred and ninety-three thousand (1,423,793,000) class A shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), by way of the redemption and cancellation of one billion four hundred and twenty-two million five hundred and forty-three thousand (1,422,543,000) class A shares of the Company;

3. amendment to article 5.1 of the Articles; and

4. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of class A shares in the shareholders' register of the Company, as proposed above.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of fourteen million two hundred and twenty-five thousand four hundred and thirty euro (EUR 14,225,430) in order to bring the said share capital from its current amount of fourteen million two hundred and thirty-seven thousand nine hundred and thirty euro (EUR 14,237,930), represented by one billion four hundred and twenty-three million seven hundred and ninety-three thousand (1,423,793,000) class A shares, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, to an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), by way of the redemption and cancellation of one billion four hundred and twenty-two million five hundred and forty-three thousand (1,422,543,000) class A shares of the Company, as follows:

- the redemption and cancellation of seven hundred and twelve million six hundred and ninety-three thousand seven hundred and fifty (712,693,750) class A shares held by International Helicopters, and (i) reimbursement of an amount of two million three hundred and fifteen thousand five hundred and ninety-three euro and thirty-one eurocent (EUR 2,315,593.31) to International Helicopters and (ii) allocation of the remainder, being an amount of four million eight hundred and eleven thousand three hundred and forty-four euro and nineteen eurocent (EUR 4,811,344.19) to a freely distributable reserve stapled to the class A shares of the Company held by International Helicopters; and

- the redemption and cancellation of seven hundred and nine million eight hundred and forty-nine thousand two hundred and fifty (709,849,250) class A shares held by KKR AI, and (i) reimbursement of an amount of two million three hundred and six thousand three hundred and fifty-one euro and eight eurocent (EUR 2,306,351.08) to KKR AI and (ii) allocation of the remainder, being an amount of four million seven hundred and ninety-two thousand one hundred and forty-one euro and forty-two eurocent (EUR 4,792,141.42) to a freely distributable reserve stapled to the class A shares of the Company held by KKR AI.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Shares), in registered form, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of class A shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de World Helicopters S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.127 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 1^{er} mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juillet 2014 qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) International Helicopters S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881 (International Helicopters),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) KKR Aviation Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.815 (KKR AI),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Helicopters et KKR AI sont les associés de la Société (les Associés) et détiennent les un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatorze millions deux cent vingt-cinq mille quatre cent trente euros (EUR 14.225.430), afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions deux cent trente-sept mille neuf cent trente euros (EUR 14.237.930), représenté par un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), par le rachat et l'annulation d'un milliard quatre cent vingt-deux millions cinq cent quarante-trois mille (1.422.543.000) parts sociales de classe A de la Société;

3. modification de l'article 5.1 des Statuts; et

4. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation de parts sociales de classe A dans le registre des associés de la Société, telle que proposée ci-dessus.

Ces faits exposés, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire capital social souscrit de la Société d'un montant de quatorze millions deux cent vingt-cinq mille quatre cent trente euros (EUR 14.225.430), afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions deux cent trente-sept mille neuf cent trente euros (EUR 14.237.930), représenté par un milliard quatre cent vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-treize mille (1.423.793.000) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), par le rachat et l'annulation d'un milliard quatre cent vingt-deux millions cinq cent quarante-trois mille (1.422.543.000) parts sociales de classe A de la Société, comme suit:

- le rachat et l'annulation de sept cent douze millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (712.693.750) parts sociales de classe A détenues par International Helicopters, et (i) remboursement d'un montant de deux millions trois cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et trente et un centimes (EUR 2.315.593,31) à International Helicopters et (ii) affectation de la différence, c'est-à-dire, un montant de quatre millions huit cent onze mille trois cent quarante-quatre euros et dix-neuf centimes (EUR 4.811.344,19) à une réserve librement distribuable liée aux parts sociales de classe A de la Société détenue par International Helicopters; et

- le rachat et l'annulation de sept cent neuf millions huit cent quarante-neuf mille deux cent cinquante (709.849.250) parts sociales de classe A détenues par KKR AI, et (i) remboursement d'un montant de deux millions trois cent six mille trois cent cinquante et un euros et huit centimes (EUR 2.306.351,08) à KKR AI et (ii) affectation de la différence, c'est-à-dire, un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent quarante et un euros et quarante-deux centimes (EUR 4.792.141,42) à une réserve librement distribuable liée aux parts sociales de classe A de la Société détenue par KKR AI.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales), sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation de parts sociales de classe A dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42672. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172484/193.

(140197071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Cab Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9375 Gralingen, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.695.

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Zdzislaw NEUBAUER, travailleur indépendant, né à Roubaix (France), le 29 mars 1958, et son épouse
- Catherine ROHART, sans état, née à Roubaix (France), le 23 juillet 1960, demeurant ensemble à L-9375 Gralingen, 23, rue Principale.
- Nicolas NEUBAUER, directeur administratif et financier, né à Croix (France), le 10 octobre 1981, demeurant à L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur,

ici représenté par Zdzislaw NEUBAUER, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Associés de Cab Z, société à responsabilité limitée avec siège à L-3543 Dudelange, 133, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 147 695, constituée sous la forme d'une société en nom collectif et avec la dénomination de NEUBAUER-ROHART SENC suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1846 du 24 septembre 2009, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2503 du 18 novembre 2010, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 530 du 122 mars 2011.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Dudelange à Gralingen.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Putscheid."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-9375 Gralingen, 23, rue Principale.

Quatrième résolution

Ils étendent l'objet social aux activités d'agent en douane et de commissionnaire de transport.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet

- le conseil, la représentation, la tenue et le suivi du secrétariat administratif d'entreprises commerciales installées dans le Grand Duché de Luxembourg et dans les autres États membres de l'Union Européenne;

- les conseils et les prestations de services en matière d'importations et d'exportations, de commerce extérieur, de management d'entreprises, de gestion des ressources humaines dans les entreprises, de restructuration et de réorganisation d'entreprises, d'optimisation de l'activité des entreprises, de conseil économique, de fonctions de mandataire social dans toutes sociétés commerciales et civiles, toutes associations, tous groupements ou structures similaires, de prises de participation dans toutes entreprises et sociétés commerciales ou civiles, dans le Grand Duché de Luxembourg et dans tous les États membres de l'Union Européenne;

- les activités d'agent en douane visant toutes les opérations de déclaration d'importation et d'exportation ainsi que les opérations connexes;

- les activités de commissionnaire de transport.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Neubauer, Rohart, Neubauer et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48844. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014170290/66.

(140195088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Waitasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014173355/9.

(140198306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Atento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 185.761.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September,
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Atalaya Luxco PIKco, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186929, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Fanny Kindler, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Atento S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register with number B 185.761 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 on 4 June 2014. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2607 on 26 September 2014.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report prepared by the board of directors of the Company on the authorized share capital and resolves to amend the terms, but neither the duration nor the amount, of the Company's authorized share capital such that it shall not be represented by a specific number of shares.

The Company's board of directors shall be entitled to issue shares under the Company's authorized share capital during the period of time of five (5) years starting from the date of publication of the shareholder's resolutions of the Company adopted on 2 September 2014 in front of the undersigned notary in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The Sole Shareholder subsequently resolves to amend the first paragraph of article 5.5 of the Company's articles of association as follows:

" **5.5.** The Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at one billion euro (EUR 1,000,000,000)."

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to authorize the board of directors of the Company to acquire such number of common shares of the Company representing up to 20% of the Company's share capital at a redemption price per share which shall represent (i) not less than 50% of the lowest closing price per share and (ii) not more than 50% above the highest closing price per share, in each case as reported by the New York edition of the Wall Street Journal, or, if not reported therein, any other authoritative sources to be selected by the board of directors of the Company, over the ten (10) trading days preceding the date of the purchase (or the date of the commitment to the transaction).

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association (without changing its corporate purpose) (the "Restated Articles") as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Atento S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid or other securities of any type in accordance with Luxembourg law.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate, intellectual property or other activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) common shares without nominal value.

5.2 The Company's issued share capital may be increased or reduced (i) by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or (ii) as set out in article 6 hereof.

5.3 Subject to article 6.2 of these articles of association, any new common shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of common shares held by them in the Company's issued share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of the opening of the subscription as published in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and two Luxembourg newspapers in accordance with the Law. However, subject to the provisions of the Law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorization granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment to these articles of association.

Art. 6. Authorized Capital.

6.1 The Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at one billion euro (EUR 1,000,000,000).

6.2 The board of directors is hereby authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years starting from the date of publication of the resolutions of the sole shareholder of the Company taken on 2 September 2014 in the Mémorial. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.3 The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into common shares, without nominal value.

7.2 The common shares of the Company are in registered form only. No fractional common shares shall be issued.

7.3 The common shares are freely transferable, subject to the provisions of the Law and these articles of association. The Company may repurchase its common shares and hold them in treasury subject to the conditions of the Law.

7.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.5 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company

7.6 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in such register or, in the event separate registrars have been appointed pursuant to article 7.7, in such separate register(s). Certificates of such registration shall be issued by the Company or, as the case may be, the registrar, upon request and at the expense of the relevant shareholder and, in the situation described by article 7.10 of these articles of association, to the Depositary (as defined below).

Without prejudice to the conditions for transfer by book entries provided for in article 7.10 of these articles of association, a transfer of registered common shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives or by the Company upon notification of the transfer or acceptance of the transfer by the Company. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

7.7 The Company may appoint registrars in different jurisdictions who will each maintain a separate register for the registered shares entered therein and the holders of shares may elect to be entered in one of the registers and to be transferred from time to time from one register to another register. The board of directors may however impose transfer restrictions for common shares that are registered, listed, quoted, dealt in or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. A transfer to the register kept at the Company's registered office may always be requested.

7.8 The board of directors may however impose transfer restrictions for common shares that are registered, listed, quoted, dealt in or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. A transfer to the register kept at the Company's registered office may always be requested.

7.9 Subject to the provisions of article 7.10 and article 7.13, the Company may consider the person in whose name the registered common shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered common shares. In the event that a holder of registered common shares does not provide an address in writing to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder in writing. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notification to the Company.

7.10 The common shares may be held by a holder (the "Holder") through a securities settlement system or a Depositary (as this term is defined below). Subject to applicable law, the Holder of common shares held in such fungible securities accounts has the same rights and obligations as if such Holder held the common shares directly. The common shares held through a securities settlement system or a Depositary shall be recorded in an account opened in the name of the Holder and may be transferred from one account to another in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form. However, the Company will make dividend payments, if any, and any other payments in cash, common shares or other securities, if any, only to the securities settlement system or Depositary recorded in the register of shareholders or in accordance with the instructions of such securities settlement system or Depositary. Such payment will grant full discharge of the Company's obligations in this respect.

7.11. The board of directors may decide that no entry shall be made in the share register and no notice of a transfer shall be recognized by the Company and the registrar(s) during the period starting on the Record Date (as defined below) and ending on the closing of the relevant general meeting.

7.12 All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made if made to the latest address communicated by the shareholder to the Company in accordance with article 7.9 or, if no address has been communicated by the shareholder, the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company in the register from time to time according to article 7.10.

7.13 Where common shares are in registered form and are recorded in the Company's share register in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a financial institution or a professional depositary or sub-depositary (any such institution, depositary and sub-depositary being referred to hereinafter as a "Depositary"), the Company, subject to having received from the Depositary a proper certification of such record position, will permit the depositor of such bookentry interests to exercise the rights attached to the common shares corresponding to the bookentry interests of the relevant depositor, including receiving notices of general meetings, admission to and voting at general meetings, and shall consider the Depositary to

be the holder of the common shares corresponding to the book entry interests for purposes of this article 7 of these articles of association (the “Certificates”). The board of directors may determine formal requirements with which such Certificates must comply.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, to be held at such place and on such date as specified in the convening notice of such meeting.

9.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 In the event the common shares of the Company are listed on a foreign stock exchange, any general meeting of shareholders shall be convened in accordance with the requirements of such foreign stock exchange applicable to the Company.

9.5 In the event the common shares of the Company are not listed on any foreign stock exchange, all shareholders recorded in the register of shareholders on the date of the general meeting of the shareholders are entitled to be admitted to the general meeting of shareholders. If the common shares of the Company are listed on a foreign stock exchange, the board of directors may determine a date and time preceding the general meeting of shareholders as the record date for admission to the general meeting of shareholders (the “Record Date”), which may not be less than five (5) days before the date of the meeting. In such case, any shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, who wishes to attend the general meeting must inform the Company thereof no later than three (3) business days prior to the date of such general meeting, in a manner to be determined by the board of directors in the convening notice. In case of common shares held through the operator of a securities settlement system with a Depositary, a shareholder wishing to attend a general meeting of shareholders should either (i) receive from such Depositary one or more Certificates regarding the number of common shares recorded in the relevant account on the Record Date or (ii) provide voting instructions in respect of their common shares to their Depositary. The Certificates should be submitted to the Company (or its agent appointed in the convening notice) no later than three (3) business days prior to the date of the relevant general meeting. Proxies and voting forms relating to such general meeting must be remitted at the same time. The board of directors may set a shorter period for the submission of the Certificates, proxies or voting forms.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the thirty-first of May at 10 am (Central European Time). If such day is a legal or banking holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholder and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder (including a Depositary) may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail or by facsimile, electronic mail or any other

means of communication authorized by the board of directors. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting of shareholders by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication authorized by the board of directors and delivered to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received no later than three (3) business days prior to the general meeting which they relate to. The board of directors may set a shorter period for the submission of voting forms.

10.8 The board of directors may determine other terms or set conditions that must be respected by a shareholder to participate in any meeting of shareholders in the convening notice (including, but not limited to, longer notice periods).

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each common share entitles the holder thereof to one vote in any meetings of shareholders, subject to the provisions of Luxembourg law.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall be adopted by a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account for the calculation of the majority.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half (1/2) of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing in the aggregate at least twenty percent (20%) of the issued share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) but no more than fifteen (15) members. The directors of the Company shall be divided into three (3) classes as nearly equal in size as is practicable, designated Class I, Class II and Class III. Unless revoked in accordance with article 18.4 hereof, the term of office of the initial Class I directors shall expire at the first annual meeting of shareholders occurring after the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 29 September 2014 in the Mémorial (the "Filing Date"), the term of office of the initial Class II directors shall expire at the second annual meeting of shareholders occurring after the Filing Date, and the term of office of the initial Class III directors shall expire at the third annual meeting of the shareholders occurring after the Filing Date. Unless revoked in accordance with article 18.4 hereof, at each annual meeting after the first annual meeting of shareholders occurring after the Filing Date, each director appointed to the class of directors expiring at such annual meeting shall be appointed to hold office until the third succeeding annual meeting and until his or her successor shall have been duly elected and qualified, or until his or her earlier death, resignation, removal or retirement. If the number of directors divided into classes as set forth herein is hereafter changed, any newly created

directorship(s) or decrease in the number of directors shall be so apportioned among the classes as to make all classes as nearly equal in number as practicable.

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause, at a general meeting called for that purpose, by affirmative votes representing a simple majority of the votes validly cast at the meeting.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Rules of procedure of the board of directors and board committees.

19.1 The board of directors determines its rules of conduct in a resolution and establishes such rules in writing.

19.2 The board of directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members, who may be, but do not need to be, members of the board of directors (subject always, if the common shares of the Company are listed on a foreign stock exchange, to the requirements of such foreign stock exchange applicable to the Company and/or of such regulatory authority competent in relation to such listing), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

Art. 20. Vacancy in the office of a director. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the final appointment in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

21.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

22.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

22.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

22.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

22.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

22.9 The foregoing conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

22.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

Art. 24. Dealing with third parties.

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

24.2 With respect to matters that constitute the daily management of the Company, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Art. 25. Indemnification.

25.1 The members of the board of directors are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the board of directors or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

25.2 No indemnification shall be provided to any director or officer (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

25.3 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including directors and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

25.4 Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 25 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 26. Conflicts of interest.

26.1 To the extent required by law, any director who has, directly or indirectly a personal interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interests, such director must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction.

26.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a director has a personal interest in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Audit and supervision**Art. 27. Auditor(s).**

27.1 The Company's annual accounts shall be audited by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders only).

The general meeting of shareholders shall determine the number of auditor(s) and the term of their office which shall not exceed one (1) year and may be renewed for successive one (1) year periods.

27.2. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders. An auditor may be reappointed.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 28. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 29. Annual accounts and allocation of profits.

29.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

29.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

29.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

29.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

29.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

29.6 Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable revert back to the Company.

Art. 30. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

30.1 The board of directors may declare and pay interim dividends subject to the provisions of the Law.

30.2 Any share premium, additional premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 31. Liquidation.**

31.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, which may be individuals or legal entities, who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine the liquidator's/liquidators' powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

31.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 32. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves, that pursuant to the Restated Articles, the following persons be, and they hereby are, classified as Class I Directors of the Company upon the effectiveness of the Restated Articles, to serve until the first annual general meeting of the shareholders of the Company following the consummation of the Initial Public Offering and the due election and qualification of their successor or until their earlier death, resignation or removal:

1. Mark Nunnely
2. Luis Javier Castro

The Sole Shareholder further resolves, that pursuant to the Restated Articles, the following persons be, and they hereby are, classified as Class II Directors of the Company, upon the effectiveness of the Restated Articles, to serve until the second annual general meeting of the shareholders of the Company following the consummation of the Initial Public Offering and the due election and qualification of their successor or until their earlier death, resignation or removal:

1. Alejandro Reynal
2. Aurélien Vasseur
3. Stuart Gent

The Sole Shareholder further resolves, pursuant to the Restated Articles, the following persons be, and they hereby are, classified as Class III Directors of the Company, upon the effectiveness of the Restated Articles, to serve until the third annual general meeting of the shareholders of the Company following the consummation of the Initial Public Offering and the due election and qualification of their successor or until their earlier death, resignation or removal:

1. Melissa Bethell
2. Devin O'Reilly
3. Francisco Tosta Valim Filho

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

Atalaya Luxco PIKco, une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186929, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Fanny Kindler, avocate, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de Atento S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.761 (la «Société»), constituée en date du 5 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1433 le 4 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 septembre 2014 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2607 du 26 septembre 2014.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Actionnaire Unique prend acte et approuve le rapport du conseil d'administration de la Société concernant le capital autorisé et décide de modifier les termes, mais pas la durée ni le montant, du capital autorisé de la Société de manière à ce qu'il ne soit pas représenté par un nombre spécifique d'actions.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, dans les limites de capital autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant à la date de publication dans la gazette officielle (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) des résolutions de l'actionnaire unique de la Société adoptées le 2 septembre 2014 devant le notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique décide de manière subséquente de modifier le premier paragraphe de l'article 5.5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital autorisé de la Société, ne comprenant pas le capital social émis, est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000)».

Deuxième Résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à acquérir un certain nombre d'actions de la Société représentant 20% du capital social de la Société à un prix de rachat par action qui représente (i) pas moins de 50% du prix de clôture par action le plus bas et (ii) pas plus que 50% de plus que le prix de clôture par actions le plus élevé, dans chaque cas tel que mentionné dans l'édition du Wall Street Journal et s'il n'est pas mentionné, toute autre source faisant autorité telle que sélectionnée par le conseil d'administration de la Société dans les dix (10) jours de marché précédents la date de rachat (ou la date envisagée de la transaction).

Troisième Résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de reformuler intégralement les statuts de la Société (sans en changer l'objet social) («les Statuts tels que modifiés») comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société anonyme dont la dénomination sociale est «Atento S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, de toute autre forme de placement, acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant toute sorte de dette, capitaux propres et/ou autres valeurs mobilières de tout type conformément à la loi luxembourgeoise.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière, de propriété intellectuelle ou d'autres activités qu'elle estime utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est représenté par trente-et-une mille (31.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être (i) augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou (ii) dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Sous réserve de l'article 6.2 des présents statuts, toute nouvelle action ordinaire libérée en numéraire doit être proposée par préférence à l'(aux) actionnaire(s) existant(s) en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social émis de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période durant laquelle ce droit préférentiel de souscription peut être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'ouverture de la souscription telle que publiée dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et deux journaux luxembourgeois, conformément à la Loi. Cependant, sous réserve des dispositions de la Loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée (i) à statuer sur une augmentation de capital social émis de la Société ou (ii) à l'occasion d'une autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social émis de la Société ou (ii) à l'occasion d'une autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de l'(des) actionnaire(s) existant(s) ou peut autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle résolution devra être adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé de la Société excluant le capital social émis, est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000).

6.2 Par les présentes, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instruments convertibles en actions ordinaires dans la limite du capital autorisé aux termes et conditions et au profit de bénéficiaires qu'il jugera opportuns, et plus précisément de procéder à une telle émission sans un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication dans le Mémorial de la décision de l'actionnaire unique prise le 2 septembre 2014. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou étendue une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une durée ne pouvant excéder cinq (5) ans.

6.3. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires, sans valeur nominale.

7.2 Les actions ordinaires de la Société sont uniquement sous forme nominative. La Société ne peut pas émettre des fractions d'actions ordinaires.

7.3 Les actions ordinaires sont librement cessibles, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts. La Société peut racheter ses actions communes et les mettre en trésorerie dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Dans l'hypothèse où une action serait détenue par plusieurs personnes, un représentant unique devra être nommé afin de les représenter vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette action jusqu'à ce que le représentant soit nommé.

7.5 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire concernant n'importe quel actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

7.6 Un registre d'actions ordinaires sera conservé par la Société et mis à disposition aux fins de consultation par n'importe quel actionnaire. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi et la propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre ou dans l'hypothèse de registres séparés ont été décidés conformément à l'article 7.7 dans ces registres. Des certificats d'enregistrement seront émis par la Société à la demande et aux frais de l'actionnaire en question et, dans la situation décrite par l'article 7.10 de ces statuts, au Dépositaire (comme défini ci-dessus).

Sans préjudice des conditions de transfert par inscription prévues par l'article 7.10 de ces statuts, un transfert d'actions nominatives ordinaires se fera par le biais d'une déclaration de transfert dans le registre approprié, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur représentant dûment autorisé ou par la Société après notification du transfert ou de l'acceptation du transfert par la Société. La Société peut accepter et enregistrer dans le registre approprié un transfert sur la base d'une notification ou autre document documentant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

7.7 Le conseil d'administration peut désigner des greffiers au sein de différentes juridictions qui tiendront un registre distinct pour les actions nominatives inscrites dessus et les titulaires de ces actions pourront choisir d'être inscrits sur un de ces registres et d'être transférés d'un registre à l'autre. Le conseil d'administration peut cependant imposer des restrictions au transfert des actions ordinaires qui sont inscrites, cotées, négociées ou ont été placées dans certaines juridictions conformément aux conditions applicables à cet égard. Un transfert au registre tenu au siège social de la Société peut toujours être demandé.

7.8 Le conseil d'administration peut cependant imposer des restrictions au transfert des actions ordinaires qui sont inscrites, cotées, négociées ou ont été placées dans certaines juridictions conformément aux conditions applicables à cet égard. Un transfert au registre tenu au siège social de la Société peut toujours être demandé.

7.9 Sous réserve des stipulations des articles 7.10 et 7.13, la Société peut considérer la personne au nom de laquelle les actions ordinaires nominatives sont enregistrées dans le registre d'actionnaires comme le propriétaire de ces actions ordinaires nominatives. Dans l'hypothèse où le titulaire de ces actions ordinaires nominatives ne fournirait pas une adresse par écrit à laquelle toutes les avis et notifications de la Société peuvent être envoyés, la Société pourra autoriser à cet effet l'inscription d'une notification dans le registre d'actionnaires et l'adresse de ce titulaire sera considérée comme étant celle du siège social de la Société ou toute autre adresse indiquée par la Société ultérieurement, jusqu'à ce qu'une adresse différente soit indiquée par écrit par le titulaire des actions à la Société. Le titulaire peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite adressée à la Société.

7.10 Les actions ordinaires peuvent être détenues par un détenteur (le «Détenteur») par le biais d'un système de règlement-livraison de titres ou un Dépositaire (tel que défini ci-dessous). Sous réserve du droit applicable, le Détenteur d'actions ordinaires détenues dans un tel compte titres fongibles a les mêmes droits et obligations que si le Détenteur détenait les actions directement. Les actions ordinaires détenues à travers un système de règlement-livraison de titres ou un Dépositaire sont enregistrées dans un compte ouvert au nom du Détenteur et peuvent être transférées d'un compte à l'autre conformément aux procédures habituelles pour le transfert des titres enregistrés comme une inscription en compte. Cependant, la société procédera au versement des dividendes, s'il en existe, et à tout autre versement en numéraire, actions ordinaires ou autres titres, s'il en existe, uniquement au système de règlement-livraison de titres ou au Dépositaire inscrit au registre des actions ou conformément aux instructions de tels systèmes de règlement-livraison de titres ou Dépositaire. Un tel paiement déchargera intégralement la Société de ses obligations à cet égard.

7.11 Le conseil d'administration peut décider qu'aucune inscription ne sera faite dans le registre des actions et qu'aucune notification de transfert ne sera reconnue par la Société et par le(s) greffier(s) à compter de la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous) et jusqu'à la levée de séance d'une telle assemblée générale.

7.12 Toute communication et notification devant être envoyée à un actionnaire titulaire d'actions nominatives sera réputée valablement effectuée à la dernière adresse communiquée par cet actionnaire à la Société, conformément à l'article 7.9 ou, si aucune adresse n'a été communiquée par l'actionnaire, le siège social de la Société ou tout autre adresse inscrite par la Société dans le registre à tout moment conformément à l'article 7.10.

7.13 Lorsque les actions sont nominatives et sont enregistrées dans le registre d'actionnaires au nom de ou pour le compte d'un système de règlement-livraison de titres ou l'opérateur d'un tel système et, enregistrées comme une inscription en compte dans les comptes d'un dépositaire professionnel ou de tout sous-dépositaire (tout dépositaire et sous-dépositaire étant désignés ci-après comme un «Dépositaire»), la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire un certificat en bonne et due forme, permettra au dépositaire d'une telle inscription en compte d'exercer les droits attachés aux actions ordinaires correspondantes à l'inscription en compte du dépositaire concerné, incluant notamment la réception de notification des assemblées générales, l'admission et le vote aux assemblées générales et devra considérer le Dépositaire comme le détenteur des actions ordinaires correspondant à une inscription en compte aux fins de l'article 7 de ces statuts (les «Certificats»). Le conseil d'administration peut déterminer les conditions que ces certificats devront remplir.

C. Décisions des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale d'actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration, aux lieux et date indiqués dans la convocation à une telle assemblée.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration sur demande écrite indiquant l'ordre du jour adressée au conseil d'administration par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale d'actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires titulaires d'actions nominatives, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et doivent être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Dans l'hypothèse où les actions ordinaires de la Société seraient cotées sur un marché étranger, toute assemblée générale d'actionnaires doit être convoquée dans le respect des exigences d'un tel marché étranger.

9.5 Dans l'hypothèse où les actions ordinaires de la Société ne seraient pas cotées sur un marché étranger, tous les actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires le jour de l'assemblée générale des actionnaires ont le droit d'être admis à l'assemblée générale des actionnaires. Si les actions ordinaires de la Société sont cotées sur un marché étranger, le conseil d'administration peut déterminer une date et une heure avant l'assemblée générale comme date d'enregistrement pour l'admission à l'assemblée générale des actionnaires (la «Date d'Enregistrement»). Cette date ne peut être inférieure à cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale. Dans un tel cas, tout actionnaire, Détenteur ou Dépositaire, selon les cas, souhaitant assister à l'assemblée générale doit informer la Société au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de cette assemblée, selon les modalités précisées par le conseil d'administration dans la convocation. Dans le cas où les actions ordinaires seraient détenues par l'opérateur d'un système de règlement-livraison de titres avec un Dépositaire, un actionnaire souhaitant assister à une assemblée générale d'actionnaires doit (i) soit recevoir de ce Dépositaire un ou plusieurs Certificats portant sur le nombre d'actions ordinaires inscrites dans le compte en question à la Date d'Enregistrement soit (ii) fournir les instructions de vote à l'égard des actions ordinaires nominatives à leur Dépositaire. Les Certificats devront être présentés à la Société (ou son agent nommé dans la convocation) au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée en question. Les procurations et les formulaires de vote ayant trait à cette assemblée générale doivent être remis au même moment. Le conseil d'administration peut raccourcir la période de soumission de tels Certificat, procurations, ou formulaires de vote.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 31 mai à 10 heures (heure d'Europe centrale). Si la date indiquée est un jour férié bancaire, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun devant être nommé par l'assemblée générale des actionnaires et sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire (y compris un Dépositaire) peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit à l'aide d'un document signé transmis par courrier ou par télécopie, courrier électronique ou par un autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs actionnaires, voire tous.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration et délivrée au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre une résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent. Le conseil d'administration peut choisir un période plus courte pour soumettre les bulletins de vote.

10.8 Le conseil d'administration peut déterminer dans la convocation d'autres modalités ou établir des conditions devant être respectées par un actionnaire afin de participer à une assemblée d'actionnaires (y compris, mais non limité à des préavis plus importants).

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action ordinaire donne droit au détenteur à une voix lors de toute assemblée générale d'actionnaires, conformément aux dispositions de la loi Luxembourgeoise.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représenté. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix (2/3) des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner de quatre (4) semaines une assemblée générale d'actionnaires. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 La tenue de toute assemblée générale des actionnaires doit donner suite à un procès-verbal de l'assemblée devant être signé par tous les membres présents à l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs et de quinze (15) au plus. Les administrateurs de la Société sont divisés en trois (3) catégories aussi équilibrées en taille que possible, nommées Catégorie I, Catégorie II et Catégorie III. A moins d'être révoqué conformément à l'article 18.4 ci-dessous, le mandat des administrateurs initiaux de Catégorie I expire lors de la première assemblée annuelle des actionnaires qui a lieu après la date de publication de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise le 29 septembre 2014 au Mémorial C (la «Date de Dépôt»), le mandat des administrateurs initiaux de Catégorie II expire à la seconde assemblée annuelle des actionnaires prenant place après la Date de Dépôt, et le mandat des administrateurs initiaux de catégorie III expire lors de la troisième assemblée annuelle des actionnaires prenant place après la Date de Dépôt. Lors de chaque assemblée annuelle après la première assemblée annuelle ayant lieu après la Date de Dépôt, chaque administrateur nommé dans la catégorie d'administrateur expirant lors de cette assemblée sera nommé jusqu'à la troisième assemblée annuelle suivante et jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu et qualifié, ou jusqu'à sa mort, démission, révocation ou retraite. Si le nombre d'administrateurs divisés en catégories est par la suite modifié, tout poste d'administrateur créé ou une diminution dans le nombre d'administrateurs entraînera un rééquilibrage entre les catégories afin de rendre les catégories aussi égales que possible en termes de nombre. Le conseil d'administration est autorisé à désigner des membres du conseil d'administration déjà en fonction dans leurs catégories respectives.

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 En conformité avec l'article 60 de la Loi, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion journalière peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est élu à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Un administrateur peut être révoqué à tout moment et sans motif, lors d'une assemblée générale réunie à cet effet, par le vote positif des détenteurs représentant la majorité simple des voix exprimés lors de la réunion.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément un administrateur de la Société.

Art. 19. Règles de procédure du conseil d'administration et des comités du conseil.

19.1 Le conseil d'administration détermine ses règles de conduite dans une résolution et établit ces règles par écrit.

19.2 Le conseil d'administration peut (mais n'est pas obligé, à moins que cela ne soit requis par la loi) établir un ou plusieurs comités pour lesquels il peut, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer des membres, qui peuvent être des membres du conseil d'administration (toujours conformément aux règles du marché étranger si les actions ordinaires de la Société sont cotées à l'étranger et/ou de l'autorité compétente relative à cette cotation), déterminer leur objet, pouvoirs et autorités ainsi que les procédures et autres règles applicables.

Art. 20. Poste vacant d'administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, ce poste vacant pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

Art. 21. Convocation aux conseils d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration, qui a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des résolutions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

22.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par un vote à la majorité des administrateurs présents.

22.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée au conseil d'administration

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

22.7 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-

verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

22.9 Les règles du conflit d'intérêts qui précèdent ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

22.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Chaque administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration doivent être signés par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

Art. 24. Relations avec les tiers.

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Concernant les questions relatives à la gestion journalière de la Société, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

Art. 25. Indemnisation.

25.1 Les membres du conseil d'administration ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou autres obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations. Sous réserve des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est ou a été membre du conseil d'administration ou dirigeant de la Société, sera indemnisée par la Société dans la limite maximale prévue par la loi pour tout engagement et pour toutes les dépenses raisonnablement supportés ou payés par celle-ci en relation avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle a été impliquée en tant que partie ou autre du fait de ses fonctions d'administrateur ou de dirigeant et pour tout montant payé ou engagé par elle pour le règlement de celles-ci. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes réclamations, actions poursuites ou procédures (civile, pénale ou autre, comprenant les appels) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «frais» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montant payés pour le règlement et autres engagements.

25.2 Aucune indemnité ne sera prévue pour tout administrateur ou dirigeant (i) au titre d'une responsabilité vis-vis de la Société ou de ses actionnaires à raison d'une faute intentionnelle, de la mauvaise foi, d'une négligence grave ou d'un manquement délibéré aux devoirs qui lui incombent dans l'exercice de ses fonctions (ii) eu égard à toute situation dans laquelle il aurait finalement été jugé comme ayant agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ou (iii) dans le cadre d'une transaction, à moins que cette transaction n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil d'administration.

25.3 Le droit à indemnisation prévu aux présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un administrateur ou un dirigeant bénéficierait aujourd'hui ou bénéficiera à l'avenir, subsistera même si la personne a cessé d'être administrateur ou dirigeant et profitera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune disposition des présentes ne saurait affecter ou limiter les droits à indemnisation auxquels les salariés de la Société, y compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, auraient droit en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi. La Société est notamment habilitée à fournir une indemnisation contractuelle à tout salarié de la Société, y compris les administrateurs et les dirigeants de la Société, telle que la Société pourra en décider, en tant que de besoin.

25.4 Les dépenses en relation avec la préparation et la représentation dans le cadre d'une action judiciaire contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article 25 seront avancées par la Société avant tout règlement final de celles-ci sur réception de tout engagement par ou au nom du dirigeant ou de l'administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

Art. 26. Conflits d'intérêt.

26.1 Dans la mesure requise par la loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le conseil d'administration d'un tel conflit d'intérêt et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne saurait prendre part aux discussions relatives à et ne pourra pas voter sur la transaction concernée.

26.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société ou toute autre société ou entreprise ne saurait être affectée ou invalidée en raison du fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou dirigeants de la Société a un intérêt dans, ou est un administrateur, collaborateur, dirigeant, mandataire, consultant ou salarié de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou dirigeant qui est administrateur, dirigeant ou salarié ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclurait des contrats ou entretiendrait d'autres relations d'affaires ne doit pas, uniquement en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir eu égard à toutes questions concernant ce contrat ou ces affaires.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 27. Auditeur s).

27.1 Les comptes annuels de la Société sont audités par un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseurs d'entreprise agréés) nommés uniquement par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre d'auditeur(s) et la durée de leur mandat qui ne peut excéder une (1) année et peut être renouvelé pour des périodes successives de un (1) an.

27.2 Un auditeur indépendant peut uniquement être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires. Un auditeur peut être nommé à nouveau.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 29. Comptes annuels et Affectation des bénéfices.

29.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

29.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

29.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

29.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

29.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

29.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 30. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

30.1 Le conseil d'administration déclare et distribue les acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

30.2 Toute prime d'émission, prime additionnelle ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 31. Liquidation.

31.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateur(s). Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

31.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Quatrième Résolution

L'Actionnaire Unique décide, que conformément aux Statuts tels que modifiés, les personnes suivantes sont, par la présente, classées en tant qu'administrateurs de Catégorie I de la Société suite à l'entrée en vigueur des statuts, dans le but de gérer jusqu'à la tenue de la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu après l'achèvement de l'introduction en bourse de la société et la prochaine élection de leurs successeurs ou jusqu'à leur décès précède, démission ou licenciement:

1. Mark Nunnelly
2. Luis Javier Castro

L'Actionnaire Unique décide, que conformément aux Statuts tels que modifiés, les personnes suivantes sont, par la présente, classées en tant qu'administrateurs de Catégorie II de la société suite à l'entrée en vigueur des statuts mis à jour, dans le but de gérer jusqu'à la tenue de la seconde assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu après l'achèvement de l'introduction en bourse et la prochaine élection ainsi que la qualification de leur successeur ou jusqu'à leur décès précoce, démission ou licenciement:

3. Alejandro Reynal
4. Aurélien Vasseur
5. Stuart Gent

L'Actionnaire Unique décide, que conformément aux Statuts tels que modifiés, les personnes suivantes sont, par la présente, classées en tant qu'administrateurs de Catégorie III de la société suite à l'entrée en vigueur des statuts mis à jour, dans le but de gérer jusqu'à la tenue de la troisième assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu après l'achèvement de l'introduction en bourse et la prochaine élection ainsi que la qualification de leur successeur ou jusqu'à leur décès précoce, démission ou licenciement:

1. Melissa Bethell
2. Devin O'Reilly
3. Francisco Tosta Valim Filho.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2014. Relation: EAC/2014/13183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014172564/985.

(140197358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.742,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.327.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before US Maître BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Magnetar Solar Holdings (Cayman) LP, an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 75006 (hereafter the "Appearing Company"), here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. The Appearing Company is the current sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.327, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, Maître Henri BECK, dated May 23rd, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2031, dated August 1st, 2014, and whose articles have been lastly amended pursuant to a deed by the undersigned notary dated June 11th, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2213, dated August 20th, 2014.

II. The Company's share capital is set at ten thousand seven hundred and forty-two British Pounds (GBP 10,742.-) represented by ten thousand seven hundred and forty-two (10,742) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Appearing Company requested the public notary to enact the following:

Whereas, through the above-mentioned deed dated June 11th, 2014, registered in Echternach, on the 13th of June 2014, ECH/2014/1120, deposited with the Luxembourg Trade and Companies' Register on the 18th of June 2014, reference L140100822, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2213, dated August 20th, 2014 (hereafter the "Deed"), the share capital of the Company has been converted from US Dollar (USD) into British Pound (GBP) with effect as of the execution date of such Deed, so that the Company's initial share capital of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) was replaced by a share capital of ten thousand, seven hundred and forty-two British Pounds (GBP 10,742.-), being split as follows:

- Ten thousand six hundred and thirty-five (10,635) Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred and seven (107) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Whereas, the Appearing Company wishes to rectify the effective date of the Deed so as to make it retrospective as of May 23rd, 2014, i.e., as of the Company's incorporation date.

IV. In accordance with the above, the Appearing Company resolved to rectify the article 6 of the Company's articles of incorporation with retrospective effect as of May 23rd, 2014 and to give it henceforth the following wording as of May 23rd, 2014:

" Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at ten thousand seven hundred and forty-two British Pounds (GBP 10,742.-) represented by ten thousand seven hundred and forty-two (10,742) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), which are divided into:

- Ten thousand six hundred and thirty-five (10,635) Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred and seven (107) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Ordinary Shares" means Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Ordinary Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Shareholders" means all the shareholders of the Company, i.e., shareholders holding at any time Ordinary Shares and/or Class A Shares.
- "Portfolio A" means the reference to an assigned investment.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This Ordinary Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Ordinary Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This Class A Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Class A Shares or to allocate funds to the legal reserve."

V. The Appearing Company resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the rectification related to the retrospective share capital conversion as of May 23rd, 2014.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Magnetar Solar Holdings (Cayman) LP, une société constituée sous forme d'«exempted partnership» à responsabilité limitée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P. O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du «Registrar of Companies» des Iles Caïmans sous le numéro 75006 (ci-après la «Comparante»), représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 187.327, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2031, en date du 1^{er} août 2014, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213, en date du 20 août 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling (10.742,- GBP) représenté par dix mille sept cent quarante-deux (10.742) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

III. La Comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Attendu que, par le biais de l'acte susmentionné daté du 11 juin 2014, enregistré à Echternach, le 13 juin 2014, ECH/2014/1120, déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 18 juin 2014, référence L140100822, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213, en date du 20 août 2014 (ci-après l'«Acte»), le capital social de la Société a été converti de Dollars américains (USD) en Livres Sterling (GBP) avec effet à la date de signature de l'Acte, de sorte que le capital social initial de la Société d'un montant de dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) a été remplacé par un capital social de dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling (10.742,- GBP), étant divisé comme suit:

- Dix mille six cent trente-cinq (10.635) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et étant toutes entièrement libérées; et

- Cent sept (107) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et étant toutes entièrement libérées.

Attendu que, la Comparante souhaite rectifier la date effective de l'Acte pour lui donner un effet rétroactif au 23 mai 2014, c'est-à-dire avec effet à la date de constitution de la Société.

IV. Suite à ce qui précède, la Comparante a décidé de rectifier l'article 6 des statuts de la Société avec un effet rétroactif au 23 mai 2014 et de lui donner la teneur suivante avec effet rétroactif au 23 mai 2014:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling (10.742 GBP) représenté par dix mille sept cent quarante-deux (10.742) parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), et divisé en:

- Dix mille six cent trente-cinq (10.635) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- Cent sept (107) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé Ordinaire» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

- «Parts Sociales de Classe A» désigne les Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé de Classe A» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.

- «Associés» signifie tous les associés, c'est-à-dire les associés détenant en tout temps des Parts Sociales Ordinaires et/ou des Parts Sociales de Classe A.

- «Portefeuille A» désigne la référence à un investissement correspondant.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales Ordinaires auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales de Classe A auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

V. La Comparante a décidé de modifier le registre des associés de la Société de façon à refléter la rectification relative à la conversion rétroactive du capital social au 23 mai 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170537/175.

(140194671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**Leontos Logistics Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Potassium Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.885.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.323 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Ségolène Le Marec, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 October 2014 which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Potassium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.885 (the "Company"), incorporated on 17 July 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23 September 2014, number 2576.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Leontos Logistics Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorherstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDVIERZEHN,
AM VIERUNDZWANGZIGSTEN TAGE DES MONATS OKTOBER.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.323, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Ségolène Le Marec, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am Oktober 2014, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Potassium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 188.885 (die «Gesellschaft»), gegründet am 17. Juli 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita DELVAUX, Notar mit damaligem Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 23 September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2576.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Leontos Logistics Holdco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.100,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. November 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014170608/102.

(140195178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014173474/11.

(140198759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173477/11.

(140199288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.
